REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4905

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon - Musée des Beaux-Arts et le musée de Puebla au Mexique pour l'organisation d'une exposition

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: M. GRABER Loïc

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE: 11 JUILLET 2019

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD,

<u>ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS</u>: Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES:

Mme BAUME

2019/4905 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LE MUSEE DE PUEBLA AU MEXIQUE POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le musée Baroque de Puebla au Mexique a sollicité le Musée des beaux-arts de Lyon pour organiser dans ses murs une exposition temporaire de septembre à décembre 2019 intitulée « Arts de l'Islam, chefs d'œuvre du Musée des beaux-arts de Lyon » à partir des collections d'arts de l'Islam du musée.

Au vue de l'intérêt que représente cette proposition qui s'inscrit dans la politique du Musée des beaux-arts de Lyon à l'international dans le but de le faire mieux connaître et reconnaître comme faisant partie des musées les plus importants actuellement, il est souhaité répondre favorablement à cette demande.

Dans le cadre de cette exposition, le Musée des beaux-arts de Lyon prête au musée Baroque une partie de sa collection d'arts de l'Islam et assure le commissariat scientifique.

Le musée Baroque assure la prise en charge financière complète de l'exposition, comprenant notamment les frais de transport d'œuvres, d'assurance, de scénographie, d'édition et de communication.

Il versera à la Ville de Lyon/ Musée des beaux-arts un montant de 50 000 euros correspondant aux frais liés à la mise à disposition des œuvres hors du territoire français. Ce montant correspond aux frais de restauration supportés par le Musée des beaux-arts, la supervision des expéditions et est calculé selon le nombre des œuvres et d'itinérances.

La convention jointe au présent rapport décrit précisément les conditions d'organisation de l'exposition.

Vu ladite convention;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, relative à l'organisation par le musée de Puebla au Mexique d'une exposition temporaire sur les Arts de l'Islam à partir des collections du Musée des beaux-arts de Lyon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

- 3- La recette en découlant sera imputée au budget 01, année 2019, programme COLLECBA, opération EPMUSEBA, fonction 322, chapitre 70, LC 100406.
- 4- Les dépenses en découlant seront imputées au budget 01, année 2019, programme 00005, opération 60047527, fonction 322, chapitre 23, LC 89250.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER